

Procès-verbal de la sixième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de L'Érable, tenue le lundi 24 avril 2023 à 19 h 30, entièrement en formule virtuelle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Quarante-six (46) personnes assistent à l'assemblée générale annuelle présentée en mode virtuel.

1.1 MOT DE BIENVENUE

La présidente, Madame Isabelle Noël, remercie les membres de leur présence en ligne, laquelle démontre bien l'intérêt porté envers la Caisse Desjardins de L'Érable et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

Elle présente les gens qui l'assisteront dans l'animation, soit Monsieur Richard Côté président du comité de mise en candidature, qui agira plus tard comme président d'élection, et Monsieur Benoît Bélanger directeur général par intérim et secrétaire-adjoint du conseil d'administration. Monsieur Bélanger agira également comme secrétaire d'assemblée et il sera assisté dans ses fonctions par Madame Louise Bédard, adjointe à la direction générale, pour le bon déroulement des interventions des participants et le respect des encadrements.

Madame Noël donne des précisions quant au déroulement de cette Assemblée générale annuelle exclusivement à distance, ce qui implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que le projet de répartition des excédents annuels et les ristournes feront l'objet d'une période de votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Par la suite, la présidente invite l'assemblée à écouter une capsule vidéo introductive de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Monsieur Benoît Bélanger, secrétaire du Conseil d'administration, explique les règles de fonctionnement de cette assemblée virtuelle afin d'en assurer le bon déroulement et donne des précisions en lien avec le vote en direct ainsi que sur les interactions avec les membres tout au cours de la rencontre.

La présidente rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. De plus, le membre doit respecter les conditions suivantes :

- résider, être domicilié OU travailler au Québec;
- être une personne physique de dix-huit (18) ans et plus OU être une personne morale OU être une société;
- être un membre réadmis membre de plein droit.

2.3 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Considérant qu'il y aura votation en direct, sur proposition dument faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que Madame Jessika Martineau, conseillère en ressources humaines, et Madame Louise Bédard, adjointe à la direction générale, soient nommées pour agir comme scrutatrices. Celles-ci seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation pour les transmettre à la présidente. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par la présidente, Madame Isabelle Noël.

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président de Desjardins
2. **Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**
 - 2.1. Règles pour participer à l'assemblée
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022
3. **Retour sur l'année 2022**
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier au 31 décembre 2022
 - 3.4. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu (FADM)
4. **Période de questions**
5. **Propositions soumises au vote**
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (*ristournes*)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents
6. **Fin de la rencontre**
7. ***Publication des résultats et levée de l'assemblée***

Sur proposition dument faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour présenté.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 AVRIL 2022

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale puisqu'il a été déposé sur le site Internet de la Caisse au même moment que l'avis de convocation, la présidente informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de lecture ni de résumé.

Sur proposition dument faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente, Madame Isabelle Noël, présente les membres du conseil d'administration qui ont siégé au cours de l'année et poursuit la présentation de son rapport, celui-ci faisant partie intégrante de la revue annuelle de la caisse.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente, Madame Isabelle Noël, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Les membres sont invités à prendre connaissance des faits saillants du rapport annuel de la Caisse par le visionnement d'une capsule vidéo.

À la suite de cette présentation, trois questions sont posées auxquelles Monsieur Benoît Bélanger a répondu:

- *Pour quelle raison les ristournes augmentent d'année en année et dépasseraient 62% des excédents de l'année en cours?*
 - Le taux de ristourne est calculé sur les excédents d'opération, donc dans ce cas-ci, il s'agit de 15% des excédents d'opération.
- *Que fait-on avec les réserves qui s'accumulent depuis 123 ans?*
 - Les réserves servent à garantir la sécurité financière de la coopérative et à s'assurer que nous protégeons les épargnants.
- *Qu'est-ce que la perte reliée à la juste valeur des instruments financiers?*
 - Il s'agit d'une perte basée sur l'analyse de la valeur marchande et non une perte réelle, qui assure la sécurité et de la solidité de notre Mouvement. Elle quantifie la perte que nous aurions en cas de liquidation de nos tous nos placements à une date donnée. Malgré cette perte, nous pouvons constater l'excellente santé financière de notre organisation.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le secrétaire, Monsieur Benoît Bélanger, présente les montants versés au cours de l'année 2022, soit 255 781 \$ à même le Fonds d'aide au développement du milieu et 156 410 \$ versés en dons et commandites pour un total de 412 191 \$. La répartition dans chacun des secteurs est également présentée et quelques organismes qui ont bénéficié de dons substantiels sont nommés.

Les membres sont également informés de l'état du fonds en fin d'exercice qui se chiffre à 1 011 000 \$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente invite les membres qui le désirent à prendre la parole et soumettre des questions ou commentaires aux membres du conseil d'administration.

Aucun commentaire n'est émis ni aucune question posée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Les membres sont invités à visionner une capsule vidéo présentant l'élément distinctif de notre coopérative, soit le versement des ristournes individuelles et à la communauté.

À la suite de cette présentation, la présidente invite Monsieur Benoît Bélanger à expliquer à l'assemblée la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels. Suivant la présentation de Monsieur Bélanger, la présidente invite les membres à poser des questions sur cette recommandation. Aucune question n'est posée.

31

Sur proposition dument faite et appuyée, il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote en différé des membres.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	9 035 k\$
Autres éléments du résultat global de l'exercice	6 166 k\$
Virements réglementaires aux réserves	(6 968) k\$
Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :	
En provenance de la réserve du FADM	150 k\$
En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	1 459 k\$
	1 609 k\$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	0 k\$
Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021	9 842 k\$
Alimentation du FADM	(294) k\$
Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	294 k\$
	0 k\$
Alimentation de la RRE	(2 559) k\$
Alimentation de la réserve générale	(7 283) k\$
Solde à répartir	0 \$

L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM

Madame la présidente invite Benoît Bélanger, Directeur général par intérim, à faire la présentation du scénario de versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

Sur proposition dument faite et appuyée, il est résolu que la proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes soit soumise au vote en différé des membres.

Adoption des taux de ristournes

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes		302 k\$
Épargne et placements	0,61 \$	284 k\$
Fonds		125 k\$
Prêts et marges de crédit		578 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	228 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	107 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	377 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		2 002 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Étant donné que Madame Isabelle Noël et Madame Valérie Bédard sont en élection, Monsieur Richard Côté agira comme président d'élection et Monsieur Benoît Bélanger agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Isabelle Noël invite Monsieur Richard Côté, livre le rapport du comité de mise en candidature, lequel est basé sur le profil collectif enrichi et le portrait actuel des administrateurs, afin d'assurer la compétence et la représentativité au conseil d'administration.

Monsieur Côté souligne que l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de vingt (20) jours à partir du 17 janvier 2023, dans tous nos établissements ainsi que sur notre microsite et notre page Facebook.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu six (6) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le code de déontologie de Desjardins. Une personne candidate a retiré sa candidature à l'issue de la rencontre d'information, ce qui porte le nombre de candidatures éligibles à cinq (5). Voici les mises en candidatures reçues dans les délais prévus :

- Madame Martine Allard
- Madame Valérie Bédard
- Madame Isabelle Noël
- Madame Maryse Tanguay
- Madame Isabelle Verville

Comme la présidente, Madame Isabelle Noël, est en élections, Monsieur Richard Côté agira à titre de président d'élection tandis que Monsieur Benoît Bélanger agira comme secrétaire d'élection.

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Le nombre de candidatures reçues étant inférieur au nombre de postes à combler, la présidente d'élections déclare élu par acclamation :

- **Madame Martine Allard**
- **Madame Valérie Bédard**
- **Madame Isabelle Noël**
- **Madame Maryse Tanguay**
- **Madame Isabelle Verville**

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

La présidente invite le secrétaire adjoint à donner quelques précisions sur l'exercice de vote en différé et sur l'annonce des résultats qui demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Il précise que 24 à 48 heures après la période de votation qui se terminera à 23 h 59 le 28 avril 2023, les votes seront publiés sur le site Internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale, à moins d'un vote négatif.

En terminant, il rappelle que les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- La répartition des excédents annuels (*ristournes*)
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

La présidente informe les membres que dès ce soir le 24 avril, à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23h59, le 28 avril 2023. Elle rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

La présidente remercie les membres de leur participation à cette Assemblée Générale Annuelle. Elle remercie également tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir nos membres.

6. FIN DE LA RENCONTRE

4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation

7. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le Conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

- 94,66 % des membres ont voté en faveur de la recommandation

La proposition est adoptée.

58 membres ont fait l'écoute de cette Assemblée générale annuelle en réécoute.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 28 avril 2023 à 23h59.

Isabelle Noël, présidente

Valérie Bédard, Secrétaire